UNO ENGUENTIERO A STO ESTAGIE ?

Touteis aquelei qu'an gouvernat vo que gouvernoun dei bestis : fedos, ais, muous, chivaous, counoueissoun l'enguent aquesto oli espesso e pudento que ven d'un aoubret que li dien : cade.
Lou cade fa partido d'uno famillo d'ooubrets coumo lou genebrier vo lou cade mourven vo encaro cade endourmit ; sies aguillos soun pougnentos e fa dei fruchs rouges.
Per faire l'enguent, sufise de cooufar a 200-250 grats a poouc près, dins uno pignato meso lou cuou en aout, lou bouas de cade dedins ; per en-dessus li metem de bouas menut de touto merço (pin, rouve,...enfin tout ce que trouvam) e de li garçar fuec. Coumo aquo lou bouas de cade qu'es dedins la pignato renversado raio cooufo senso cremar e l'Aquèou biais de faire sufisié a n'uno famillo per preparar l'enguent per l'annado. Aquest enguent s'emplegavo per soignar lei plagos e malaoutiés dei bestis particularament aquelei de la pèou e dei pèous, e tanben dei paoutos.
La préparacien en grand de l'oli de cade coumencet dins la secoundo partido doou siecle XIXe? Si faguet dins deis enguentieros, menos de fours bastits per leis enguentiers dins lei coualos a l'entour de Touloun.

Vaqui coumo lou Doutour Porto esplico l'istori deis enguentieros, que n'a a booudre (quoouquei centenados) dins lou relarg toulounenc :
Despuei que la Marino Reialo tanquet cavillo a Touloun, li faguеroun mestier de pego per caoufatar lei batèous coustruchs de bouas (Rouve de segur). Adounc dei paisans bastissien per coualos dei fours que distilavoun lou bouas de pin per fins que n'en sourtiguessoun la pego. A n'aquelei fours li disien'pegoulieros". Puei, a la mitat doou siecle XIXE, lei bateous si faguеroun plus ame de bouas, mai ame de ferre. E la "Reialo" aguet plus gès de besoun de pego. E lei pegouliers (aquelei que fasien la pego) de trabail nimai.

.....de seguir...

RESUME : La construction des fours a cade remonte au siècle dernier. A l'origine c'est pour les besoins de la Marine Royale qu'on préparait la poix qui servait à calfater les bateaux (de bois bien sûr). Mais quand la Marine se mit à employer le fer, elle n'eut plus besoin de poix.
Les "pegouliers" durent se reconvertir.

R.JACOLOT/BENESTAN P.REVOL

TRIBUNE LIBRE

SALLE POLYVALENTE
SOIREE DU 16 NOVEMBRE 1991
PHILIPPE FORCIOLI

Il est venu, Philippe le Chansonnier, le Poète, le Conteur ; il est venu chez vous par un soir de violent mistral. Il a d'abord évoqué le vent de novembre, l'hiver et tous ses frissons... et nous avons frissonné tandis qu'au dehors, le vent hurlait à l'unisson.
Puis il a chanté le printemps, la ronde des saisons, la naissance, la vie..., il a conté la Provence, ce méditérranéen... et nous n'entendions plus souffler le mistral.

Enfin, il a fait revivre un instant, devant nous, avec des mots magiques et pourtant précis, le Grand Chansonnier qui dort à SETE.
Hélas ! Devant ce talent offert, nous n'étions que très peu à vibrer, nous ne sommes que très peu à nous en souvenir, alors que tant d'autres auraient su l'apprécier!
Etait-ce la faute de ce "vent mauvais" qui l'avait pourtant si bien inspiré ?

Reviendra-t-il un soir d'été ?

La Vidaresse ***
CAMPING CARAVANING
D15 83136 Ste ANASTASIE sur ISSOLE
94.72.21.75

Servitudes de passage et pouvoirs de police du maire

Il ressort d'un arrêt du Conseil d'Etat (n° 94 339 du 07/01/91) qu'un maire ne peut user de ses pouvoirs de police pour faire respecter une servitude de passage de droit privé.

SAINTE-ANASTASIE

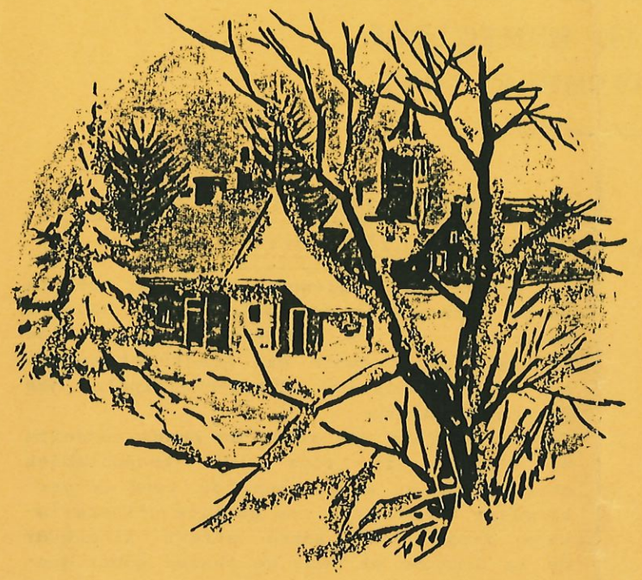

BULLETIN MUNICIPAL

N°30 DECEMBRE 1991

Bonne et heureuse année joie bonheur santé

Cette année, en vous présentant au nom du Conseil Municipal, mes voeux de santé, de réussite et de bonheur, je tiens à vous témoigner de notre attachement et de notre fidélité à la tâche, qu'il y a maintenant trois ans, vous nous avez confiée.

Depuis, c'est dans l'union que le plus souvent nous nous sommes exprimés et avons fait nos choix essentiels. Cette quasi-unanimité n'a été possible, que grâce à la confiance et au soutien que vous nous avez accordés - de cela, je vous remercie.

En 1992, nous poursuivrons avec vous le travail entrepris.

L'aboutissement de dossiers importants tels que le P.O.S., la poursuite active de la réorganisation, en profondeur, des finances communales, l'amélioration des structures de prévention incendie et celles de votre cadre de vie, seront nos objectifs prioritaires, mais non uniques.

Enfin à tous, je souhaite de joyeuses fêtes de Noël.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 1991

ETAIENT PRESENTS

MM.MORIN.DEHAYE.BROSSAUD.CUENOT.REMY.RAYNAUD ABELLO.CORBIER.ISTRIA.FORISSIER.LALANDEC. TOSELLO. MMES LAURENT.BOCQUET.

ORDRE DU JOUR :

TRANSFERTS BUDGETAIRES DE CHAPITRE A CHAPITRE.
REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE.
REGLEMENT INTERIEUR DU C.C.F.F.
REPAS DES ANCIENS DU VILLAGE.
INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL.
SUBVENTION ACCORDEE AU CLUB DE FOOT-BALL.
SUBVENTION ACCORDEE AU COLLEGE GUY DE MAUPASSANT.
COMITE DES FETES.
PROJET DES TRAVAUX COMMUNAUX.

TRANSFERTS BUDGETAIRES DE CHAPITRE A CHAPITRE.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire un transfert de crédits

en section de fonctionnement :
de l'article 669 "Dépenses Imprévues"
139 000 F aux articles :
611 "Rémunération Personnel Temporaire" + 35 000 F
6315 "Entretien Matériel de Transport" + 14 000 F
638 "Assurances" + 10 000 F
634 "Electricité" + 20 000 F
6341 "Electricité Salle Polyvalente" + 10 000 F
632 "Travaux Exploitation de l'Entreprise" + 10 000 F
6407 "Participation à Charges Intercommunales + 40 000 F

en section investissement :
de l'article 2141 programme 5 "Acquisition Matériel Mobilier Salle Polyvalente"
- 22 800 F à l'article 2140 programme 3 "Acquisition Matériel Mairie" + 22 800F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, accepte à l'unanimité cette proposition de transférer les crédits spécifiques afférents aux divers articles désignés ci-dessus.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Le projet de règlement intérieur de la salle polyvalente est présenté au Conseil Municipal par M. DEHAYE Robert, 2ème Adjoint, après avoir été étudié et amendé par la Commission Extra-Municipale des Sports et Loisirs.
Ce projet fixe une règle de bonne conduite à l'usage de tous les responsables associatifs et municipaux. Il tend en particulier à préserver une qualité d'installation fruit d'un lourd effort financier de la Commune et donc de chaque contribuable. Cette règle de co-gestion est seule propre à permettre d'atteindre cet objectif.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce projet à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR DU C.C.F.F.

Le projet du règlement intérieur du C.C.F.F. est présenté au Conseil Municipal.
Ce projet est le résultat de réflexions et de discussions avec les responsables du Comité. Il fixe des règles conformes à la législation en vigueur et du bon usage des moyens municipaux.
S'il n'a pas recueilli l'accord unanime en tous ses points des responsables du C.C.F.F., ce règlement constitue un compromis qui, dans le temps, pourra évoluer en fonction des besoins de la Commune, de ses moyens financiers, des capacités et des disponibilités particulières qui seront alors et éventuellement démontrées.

REPAS DES ANCIENS DU VILLAGE

Mme LAURENT Marie, Présidente du C.C.A.S. fait le point sur le projet de repas des Anciens. A ce jour, 41 personnes ont fait connaître leur intention d'être présentes à ce repas. Il est probable que d'autres nous annonceront tardivement leur participation.
Une décision définitive sur ce sujet sera prise lors de la prochaine réunion du C.C.A.S.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16/12/83 fixe les conditions d'attribution de l'in-

LA VIE AU VILLAGE

UN BRUIT COURT...

Notre village aurait une Histoire prestigieuse, faite d'événements à peine croyables. Par exemple :
- des peintures rupestres, un second Lascaux, vers les barres de St Quinis,
- lors de son séjour à STE-ANASTASIE, Jules César avait ébauché les plans d'un théâtre antique, séduit par le site du pré de la Font,
- Charlemagne se serait inspiré des pratiques pédagogiques locales pour bâtir son projet d'éducation,
- Jeanne d'Arc, St-Louis...

Une équipe d'éminents scientifiques poursuit actuellement des recherches qui annoncent des découvertes capitales pour notre village.
Ils feront appel à toutes les bonnes volontés pour mener à bien cette spectaculaire aventure.

LE CINEMA AU VILLAGE

LUNDI 23 DECEMBRE : CROC-BLANC, un film à ne pas manquer. Des images à couper le souffle. Une histoire prenante dans le grand nord.

LUNDI 6 JANVIER : TERMINATOR 2, action, poursuites, bagarres. Un film à grand succès.

LUNDI 20 JANVIER : JAMAIS SANS MA FILLE, une enfant née de parents d'origines différentes, divorcés, et disputée par le père et la mère. Très beau film, émouvant.

LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES CIGALES

Nous avons tous apprécié l'humour de M. MAZEYRAT et nous partageons sa déception. Pas d'amateurs pour les jeux de société, même dans une belle salle chauffée !
Sans doute la salle polyvalente est trop éloignée du "centre ville" !
Aussi tenterons nous un nouvel essai, cette fois, au siège du club, rue A. Daudet, les vendredis de 14 H 30 à 18 H.
Précisons qu'il n'y a pas de cotisation à payer, c'est gratuit.
Alors espérons encore un peu !

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous le 11 janvier à 15 H, salle polyvalente, pour l'assemblée générale du club des Cigales.
Amicalement à tous.

Jo FADDA

SOCIETE VAROISE
PARCS ET JARDINS
ELAGAGE DEBROUSAILLAGE
CREATION DE JARDINS
AROSAGE AUTOMATIQUE
ENTRETIEN
TEL.94.722992
Ste ANASTASIE

CLUB DE RANDONNEURS PEDESTRES

Les membres du club de randonneurs pédestres de STE-ANASTASIE et du canton se sont réunis en assemblée générale, dans la salle polyvalente de STE-ANASTASIE.
Cette assemblée générale a été placée sous le signe de l'unité et de la camaderie intercommunale.
84 % des inscrits ont participé au vote du renouvellement du conseil d'administration, ce qui traduit la parfaite cohésion du groupe.
Ont été élus : Présidente : Mme Marie LAURENT, de STE-ANASTASIE ; Vice Président: M. Jean-Pierre THOMAS, de FORCALQUEIRET; Secrétaire : M. ELie LAFITE, de GAREOULT; Trésorier : M. Roger MERLIER, de FORCALQUEIRET ; Membres du conseil d'administration : M. Pierre COCCOLO, de FORCALQUEIRET ; M. André GUEGAN, de GAREOULT ; Mme Nanou MORIN, de STE-ANASTASIE ; M. Robert MORRA, de BESSE ; M. Guy ROLLIER, de GAREOULT.
Plusieurs séjours/randonnées de fin de saison pédestre ont été proposés par différents membres du club, projets aussi intéressants les uns que les autres. Le choix sera difficile pour le nuveau conseil d'administration.
Un excellent repas a ensuite réuni les participants, au cours duquel ont été évoquées, avec force détails, les randonnées passées et à venir.

LE REPAS

DES ANCIENS

STE-ANASTASIE renoue avec la tradition.
Interrompu depuis de longues années, le "repas des Anciens" a revu le jour.
C'est autour d'une table bien garnie que 70 Anciens, conjoints et amis se sont retrouvés ce 11 décembre à l'initiative de notre dynamique Centre Communal d'Action Sociale.
D'ores et déjà, nous savons qu'après ce succés, l'expérience sera poursuivie et certainement enrichie.
Après quelques mots de bienvenue du Maire adressés à chacun, le repas se déroula dans une ambiance chaleureuse rehaussée par le spectacle de "Magalie", conteuse provençale à la verve inépuisable.

REMERCIEMENTS

A Monsieur et Madame CASTALDO, artisans nougatiers, demeurant aux Vaux, pour le cadeau qu'ils viennent très aimablement de faire à tous les Anciens du village.
C'est donc en leur nom que nous remettrons à chacun d'eux un excellent nougat dont nous connaissons la qualité.

PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU CONTRE LE GEL

L'attention des abonnés est attirée sur le fait qu'ils sont responsables des avaries causées par le gel à leurs compteurs.
Aussi, pour éviter des désagréments, nous vous engageons à prendre dès maintenant toutes les précautions nécessaires en protégeant les appareils de comptage avec des matériaux isolants.
Pour tout renseignement ou dépannage nous rappelons le numéro de téléphone du service de la société d'affermage : la S.E.E.R.C. 94.86.34.61.

DEBROUSSAILLEMENT AUTOUR DES HABITATIONS

(Réf. Guide Régional du débroussaillement)

ATTENTION ! L'INCINERATION EN PLEIN AIR N'EST POSSIBLE QUE JUSQU'AU 15 MARS

Débroussailler, c'est d'abord se protéger, protéger sa maison, son jardin, ses biens.

Un feu de forêt prend naissance au sol dans les herbes sèches et s'étend de proche en proche aux buissons, aux branches basses et à la cime des arbres.
Sa propagation est d'autant plus rapide que les végétaux sont abondants, secs et le vent violent.
Si le terrain est bien débroussaillé, le feu passera sans occasionner de grands dommages.

C'est pourquoi, le but du débroussaillement est de créer une discontinuité du couvert végétal destinée à ralentir la progression du feu ou en atténuer l'intensité.
Débroussailler, c'est aussi protéger la forêt et faciliter le travail des pompiers.

DECES

Le trois décembre 1991, Madame Antonia PELISSIER née PAIX nous a quitté .
Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances.

demnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et établissements publics locaux.

Le Maire, vu les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par M. BOCQUILLON Patrick, Inspecteur du Trésor, Receveur Municipal, propose de lui allouer, pour l'exercice 91 ladite indemnité par référence à l'ensemble des dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, selon un décompte établi annuellement par ses soins et prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.
Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité d'allouer à M. BOCQUILLON Patrick l'indemnité de conseil calculée selon le tarif de l'article 4 de l'arrêté précité soit 2 733 F.

SUBVENTION ACCORDEE AU CLUB DE FOOT-BALL

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'accorder une subvention supplémentaire à l'association "club de foot-ball".
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et décide de fixer cette subvention à 5 000 F.

SUBVENTION ACCORDEE AU COLLEGE GUY DE MAUPASSANT

Suite à la lettre de M. PIERALLINI, Principal du collège Guy de Maupassant, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'accorder une participation de 400 F à un séjour en forêt organisé par le collège dans le cadre d'un P.A.E. (Projet d'Action Educatif) "l'enfant et la forêt".
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte cette décision à l'unanimité.

COMITE DES FETES

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une correspondance que vient de lui adresser le Président du Comité des Fêtes.
Il indique la suite qu'il a donnée à cette lettre afin d'être en mesure, aujourd'hui, d'informer complètement et objectivement les élus.
En l'état actuel des discussions entreprises, il apparaît comme certain qu'aucune distorsion ou irrégularité comptable grave n'entâche l'intégrité d'une gestion cependant trop personnelle et notablement insuffisante.
Dans l'intérêt général, un bon accord est souhaitable et c'est en ce sens qu'un projet de convention a été établi en concertation et peut être proposé au Comité des Fêtes.
Ce véritable contrat associerait plus étroitement et pour une durée déterminée la Commune et l'Association.
Compte-tenu des informations qu'il vient de lui communiquer et des engagements pris par le club, le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler clairement sa confiance à l'équipe dirigeante du Comité et de son Président M. Jean-Jacques GUIGNIER.
Il rappelle qu'au-delà de quelques difficultés passagères que, certes, ils regrettent, les élus sont conscients des mérites et du dévouement du Président du Comité des Fêtes et de toute son équipe, ceci depuis plusieurs années. Cela doit être aujourd'hui reconnu.
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette déclaration et lui donne pouvoir pour conclure cette convention.

TRAVAUX COMMUNAUX EFFECTUES

M. CUENOT, 1er Adjoint, fait état des travaux effectués depuis la dernière réunion du Conseil.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal octroie au personnel municipal un bon d'achat d'une valeur de 500 F.
Adopté à l'unanimité.

TAXI DE L'ISSOLE
GILBERT COLON
TOUS TRANSPORTS - TOUTES DISTANCES
TRANSPORTS SANITAIRES AGRÉÉS PAR SÉCURITE SOCIALE (TIERS - PAYANT)
Téléphone : 94.72.24.11
1294, Rte Départementale 15 83136 Ste-ANASTASIE

PEINTURE
MICHEL TORRENTE
CHEMIN DE CANDY
Tel. 94 72 22 14

CHRONIQUE MUNICIPALE

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 NOVEMBRE AU 15 DECEMBRE

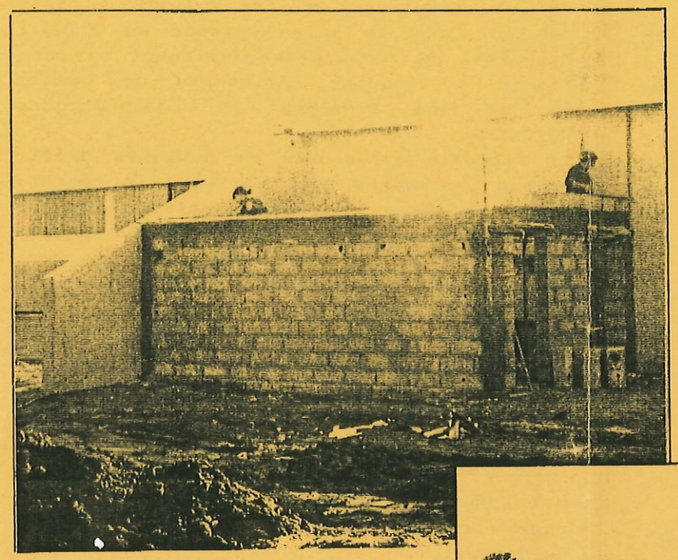

- La construction d'un local de 23 m² attenant à la façade NORD de la salle polyvalente. Cette réalisation, conforme aux plans établis par les architectes créateurs du complexe sportif et culturel, doit servir de lieu de rangement du matériel du club de foot-ball et de celui de la salle polyvalente utilisé lors de diverses manifestations.

- Le déblaiement de l'ancienne décharge a repris à la suite du rappel par la Mairie des engagements contractuels acheteur-vendeur.
La Mairie s'emploie, de son côté, à rendre le chemin de Bertrand Marin un peu moins mauvais par des rapiéçages sommaires en attendant sa réfection complète prévue prioritairement au programme "chemins 1992".

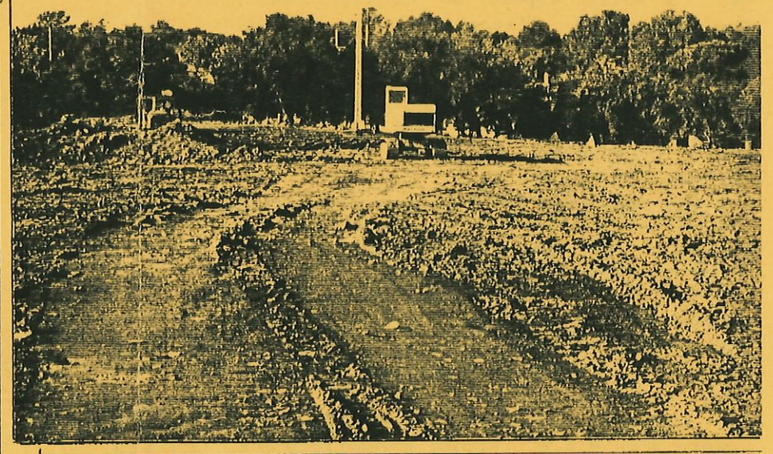

Les travaux de voirie ont commencé dans le village.
Ci-dessus, le décaissage de l'impasse Domarguin, aujourd'hui terminée en enrobé.
Ci-dessous, la Calade avec la construction d'un caniveau en pavés.

Installation de traversées de rues pour l'accrochage des illuminations de Noël.

Autres travaux :

- Mise en place de panneaux de basket-ball à l'école primaire ;
- Rebouchage de nids de poules Chemin de Bertrand Marin ;
- Réparation de la clôture de la salle polyvalente ;
- Débroussaillage.

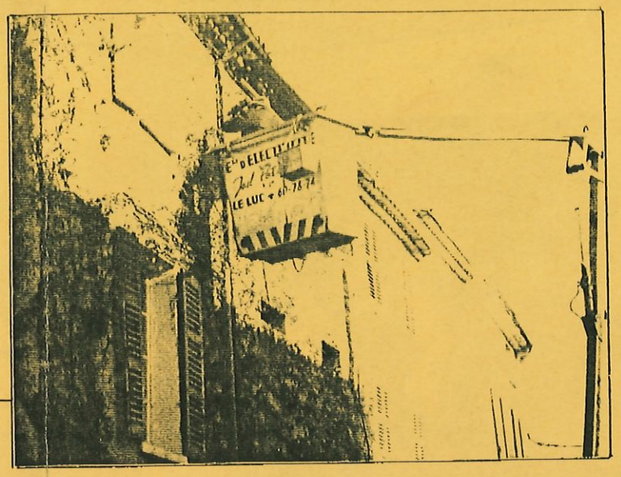

LE P.O.S.

Une nouvelle "réunion d'association" s'est déroulée jeudi 28 novembre en Mairie de STE-ANASTASIE pour la mise au point du projet du P.O.S., après la formulation des observations du Préfet.
Après de longues discussions, un compromis a été trouvé tant en ce qui concerne le zonage que la rédaction du règlement.
Sous peu, nous seront adressées les modifications provoquées par la dernière réunion, ensuite le P.O.S. sera soumis, pendant un mois, à une "enquête publique" qui donnera lieu ensuite, pour étude des observations, à une nouvelle réunion d'association.
Enfin, il reviendra au Conseil Municipal d'approuver le P.O.S..
On peut estimer que le nouveau P.O.S. entrera en application au printemps.

LA RECEPTION DES EMISSIONS DE TELEVISION A STE ANASTASIE

La commune de STE-ANASTASIE est "arrosée" par 2 réémetteurs d'inégale puissance : l'émetteur principal de PIGNANS NOTRE-DAME-DES-ANGES et celui, secondaire, de LA LOUBE à LA ROQUEBRUSSANNE.
Selon le relief, il est possible à STE-ANASTASIE de capter dans de bonnes conditions, au moins l'une de ces deux stations.

NOTRE-DAME-DES-ANGES

Cet émetteur surpuissant, utilise les canaux 58 et 61 actuellement remis en question par les ESPAGNOLS qui invoquent des risques de brouillage pour leurs propres émissions. Quoi qu'il en soit, cette station vient d'être équipée de réémetteurs neufs.
Enfin, très prochainement, NOTRE-DAME-DES-ANGES retransmettra, outre les 1ère, 2ème, 3ème et 4ème chaînes, les émissions de la 5 et de M6 (émetteur provisoire nécessitant pour ces deux dernières chaînes, une antenne spéciale).

LA LOUBE

Cet émetteur de plus faible puissance pose par ailleurs, en raison du relief et de sa moindre altitude peu de risques d'interférence avec d'autres stations. Cet émetteur vient récemment d'être classé émetteur principal, ce qui implique qu'il devra être modifié pour assurer, sans frais nouveaux pour les collectivités locales, la diffusion de la totalité des chaînes.
Ces travaux devraient être réalisés, fin 91 ou début 92.

EVALUATIONS CADASTRALES

Les nouveaux classements d'évaluation cadastrale définis par la loi de 1990, sont consultables en Mairie.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

La préfecture du VAR rappelle que les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues dans les mairies du département jusqu'au 31 décembre, date de clôture des opérations de révision.